

J'ai un projet artistique avec un professionnel de l'art ou de la culture...

MEMENTO POUR LES ENSEIGNANTS



Questions préliminaires						
QUESTION 1 : QUELLE VA ETRE LA DUREE DE SON INTERVENTION ?	Une demi-journée ou moins		Je soumetts mon projet à l'autorisation écrite du directeur.			
	Plus d'une demi-journée		Je me pose la question 2.			
QUESTION 2 : MON PROJET PEUT-IL S'INSCRIRE DANS UN DISPOSITIF EXISTANT ?	Oui : CLEA Amiens Métropole, Panorama, CLEA Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme, CLEAC Tout au long de la vie Vimeu...		J'utilise le document spécifique au dispositif .			
	Non		Je me pose la question 3.			
QUESTION 3 : QUELLES SONT LES DISCIPLINES PRINCIPALEMENT CONVOQUEES PAR LE PROJET ?	Arts visuels (arts plastiques, photo, cinéma, BD, patrimoine), éducation musicale, théâtre, littérature, contes, poésie.		J'utilise le formulaire « Projet avec un professionnel de l'art ou de la culture hors dispositif » en suivant la procédure « hors dispositif ».			
	Danse, arts du cirque	Le professionnel prend-il en charge l'enseignement de l'activité ? <i>Ex : l'artiste donne les consignes, l'enseignant et l'artiste passent et conseillent les binômes au travail, l'artiste mène le regroupement : oui, il prend en charge l'enseignement.</i>	<table border="1"> <tr> <td>Non</td> <td>J'utilise le formulaire « Projet avec un professionnel de l'art ou de la culture hors dispositif »</td> </tr> <tr> <td>Oui</td> <td>J'utilise le document Projet pédagogique avec intervenant extérieur</td> </tr> </table>	Non	J'utilise le formulaire « Projet avec un professionnel de l'art ou de la culture hors dispositif »	Oui
Non	J'utilise le formulaire « Projet avec un professionnel de l'art ou de la culture hors dispositif »					
Oui	J'utilise le document Projet pédagogique avec intervenant extérieur					

Procédure « hors dispositif »	
1 J'élabore et je rédige le projet avec le professionnel art ou culture ¹ .	
2 Je collecte les documents attestant de ses compétences	CV, diplôme (ex : DUMI Diplôme d'Université de Musicien Intervenant pour intervenant en éducation musicale), book, attestation employeur... pour justifier : - d'une activité professionnelle dans la discipline d'une durée de + de 3 ans - qui date de moins de 2 ans.
3 Je transmets le projet au directeur qui le soumet à l'avis du conseil d'école.	
4 Le directeur envoie le projet (PDF inscriptible, sans le scanner) à l'Inspecteur de l'Education nationale. Il reçoit un accusé de réception. J'attends l'avis favorable de l'IEN pour débiter le projet.	

¹ et l'aide des [conseillers pédagogiques départementaux](#) si besoin ;